



Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le jeudi, 30 novembre 2023 à 18.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu de la séance du comité du 26 octobre 2023 – Approbation.
2. Décernement du titre honorifique à Monsieur Georges LIESCH, président sortant du syndicat – Décision.
3. Finances :
 - 3.1. Arrêté provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2021 – Décision.
 - 3.2. Acceptation de dons en nature et en liquide la part de la Station biologique de l'Ouest Asbl., en cours de liquidation.
 - 3.3. Sortie de l'inventaire d'équipements par vente ou destruction – Décisions.
4. Projet de budget rectifié de 2023 et du budget de 2024 - Présentation.

Les membres du comité sont priés de noter que le projet du document budgétaire va leur parvenir pour inspection dans les meilleurs délais.
--

5. Personnel :
 - 5.1. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, de deux postes dans la catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique, tâches complètes – Décision.
 - 5.2. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste dans la catégorie d'indemnité B, groupe B1, sous-groupe technique, tâche complète – Décision.
 - 5.3. Création, sous le statut de salarié à tâche intellectuelle, d'un poste dans la catégorie d'indemnité B, groupe B1, sous-groupe technique, 25 heures par semaine, en remplacement d'un poste existant de carrière C, 17 heures par semaine – Décision.
 - 5.4. Application au personnel salarié de certaines dispositions de l'accord salarial dans la fonction publique du 9 décembre 2022 – Décision.
 - 5.5. Application au personnel salarié du syndicat du règlement grand-ducal modifié du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes, syndicats de communes (...) ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement – Décision.
 - 5.6. Organigramme actuel du SICONA Sud-Ouest – Présentation.
6. Décisions à l'appui du budget de 2024 :
 - 6.1. Adoption du tableau des contributions des communes membres en vertu de l'article 7.2.3.2. des statuts et mode d'attribution de ces dotations – Décision.
 - 6.2. Adoption des tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le SICONA Sud-Ouest avec création, respectivement modifications de certains tarifs - Décision.
7. Projet de budget rectifié de 2023 et du budget de 2024- Décision quant à l'approbation.
8. Transaction immobilière – Acquisition par le SICONA Sud-Ouest de fonds d'une grande utilité écologique à Nospelt – Décision quant à l'acte notarié.

9. Projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » - Adaptation des orientations – Présentation.

10. Contrats et conventions :

10.1. Contrats dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de populations autochtones » avec deux exploitants – Décision.

10.2. Contrat-type, dans le cadre du projet « Production de semences de plantes indigènes à partir de -populations autochtones », selon les nouvelles orientations du projet (cf. point 9.) – Décision.

10.3. Adaptation par voie d'avenant de la convention de coopération modifiée du 12 novembre 2015 entre le SICONA-Centre et le SICONA-Sud-Ouest – Décision.

11. Divers.

Bertrange, le 15 novembre 2023

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSSEN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**